

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121214-2012_A193-DE
Date de télétransmission : 19/12/2012
Date de réception préfecture : 19/12/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_A193

OBJET : Finances - Clôture d'AE/CP - Budget Principal

Le 14 décembre 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 7 décembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AMAROUCHE Annie - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENNOUR Dahbia - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CIOT Jean-David - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LECLERC Jean-François - LICCIA Marcel - LONG Danielle - LOUIT Christian - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MAURICE Jany - MERGER Reine - MERSALI Malik - MICHEL Claude - MOHAMMEDI Amaria - MOINE Anne - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : DEVESA Brigitte suppléée par SKRIVAN Fleur - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MICHEL Marie-Claude suppléée par MENGEAUD Julien - POTIE François suppléé par MAS Jean-Louis - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - BERNARD Christine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BRAMI Héliot donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle donne pouvoir à BENON Charlotte - CHORRO Jean donne pouvoir à LOUIT Christian - DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - DESCLOUX Odette donne pouvoir à MORBELLI Pascale - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - DILLINGER Laurent donne pouvoir à GARÇON Jacques - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - FOUQUET Robert donne pouvoir à TERME Françoise - GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - JONES Michèle donne pouvoir à MERGER Reine - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à PIERRON Liliane - LEGIER Michel donne pouvoir à MARTIN Régis - MARTIN Richard donne pouvoir à ORCIER Annie - MATAS Henri donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - MAURET Jacques donne pouvoir à JAUME Emmanuelle - MUSSET Alain donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre - NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à BENNOUR Dahbia - PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à AREZKI Alain - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à RENAUDIN Michel - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - TONIN Victor donne pouvoir à TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CASSAN René - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - MEDVEDOWSKY Alexandre - QUARANTA Alain - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_07

CONSEIL DU 14 DECEMBRE 2012

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Thématique : Ressources/Finances

Objet : Clôture d'AE/CP - Budget Principal
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet la clôture de l'autorisation d'engagement relative à la mise à disposition d'œuvres par la Fondation Planque.

Exposé des motifs :

Rappel du contexte juridique

Les autorisations d'engagement, qui sont une exception au principe de l'annualité, constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Il convient aujourd'hui de procéder à la clôture de l'autorisation d'engagement relative à la mise à disposition d'œuvres par la Fondation Planque.

- **Musée Granet – Œuvres Fondation Planque**

La mise à disposition d'œuvres par la Fondation Planque a été évaluée à 700.000 € TTC sur trois ans, puis augmentée de 95 000€ lors de l'exercice 2012 en raison de la fluctuation du taux de change euro/franc suisse.

Cette mise à disposition ayant pris fin, il convient donc de clôturer cette autorisation d'engagement.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9;

VU la délibération n°2011_A179 du Conseil de Communauté du 15 décembre 2011 relatif à la révision d'AE/CP– Budget principal;

VU la délibération n°2012_Axxx du Conseil de Communauté du 25 octobre 2012 relatif à la révision d'AE/CP– Budget principal;

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 13 novembre 2012,

VU l'avis du Bureau communautaire du 29 novembre 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **APPROUVER** la clôture de l'autorisation d'engagement détaillée ci-dessous :

Autorisation d'engagement	Opération	Montant initial	Variation de l'AE BP 2012	Variation de l'AE DM3 2012	Total AE DM3 2012	Déjà financé au 31/12/2011	CP 2012	Reste à financer après 2012
MISE EN DEPOT DE LA COLLECTION D'ŒUVRES D'ART DE LA FONDATION PLANQUE	DFPLANQ	700 000 €	94 000 €	1 000 €	795 000 €	512 150 €	282 800 €	50 €

OBJET : Finances - Clôture d'AE/CP - Budget Principal

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	135
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	135
Majorité absolue	68
Pour	135
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Étai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Étai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Étai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Étai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



19 DEC. 2012